

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq du mois de juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué en date du dix-neuf juin deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Madame Isabelle CHEVE, Madame Maria DANIEL, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU, Monsieur Bernard LE HIR, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie SAULDUBOIS. Conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Madame Gwennola CHAUDET donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS ;
Monsieur Fabrice LEPAGE donne pouvoir à Monsieur Paul ABELARD.

Membres absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Maria DANIEL

19h39 arrivée de Mme SAULDUBOIS.

1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 21 mai 2014 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

19h41 arrivée de M. BARAIZE.

2) Le Clos du Charron

M. GILLES : si les terrains ne sont pas vendus dans un certain laps de temps, peut-on se garder la possibilité de faire appel à un agent immobilier ou les vendre en régie ?

Oui car le mandat ne sera pas exclusif. On peut d'ores et déjà se rapprocher d'agences immobilières.

❖ Clos du Charron : Autorisation de signature – mandat de vente (délib 2014-46)

Objet : Clos du Charron : Autorisation de signature – mandat de vente (délib 2014-46)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la création du lotissement du Clos du Charron

VU la délibération n°2014-42 du 21 mai 2014 ;

CONSIDERANT que la commune souhaite confier la vente non exclusive des terrains du lotissement du Clos du charron à la S.C.P. ORVAIN, DELSAUX et COURTOIS de Feneu

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de vente non exclusif avec la S.C.P. ORVAIN, DELSAUX et COURTOIS de Feneu ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

20h10 arrivée de M. LEPAGE.

❖ Clos du Charron : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole – Aménagement d'une voie verte Route de Champigné (délib 2014-47)

Objet : Clos du Charron : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole – Aménagement d'une voie verte Route de Champigné (délib 2014-47)

L'aménagement cyclable en projet à Ecuillé, en entrée de bourg sur la Route de Champigné, s'inscrit dans un itinéraire d'intérêt d'agglomération. Il représente un itinéraire permettant de relier les usagers vers l'arrêt de bus situé au centre bourg.

L'aménagement sera réalisé de manière à offrir les conditions de sécurité et d'accessibilité indispensables à notre voie verte.

Les estimations de ces travaux nous ont été communiquées par le Bureau d'étude PRAGMA.

Elles représentent un total de 190 490 € H.T.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les Statuts d'Angers Loire Métropole ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Transports – Déplacements – Mobilités du 13 juin 2014 ;

CONSIDERANT que le projet s'inscrit dans le cadre de la subvention voie verte piétonne et cyclable au titre des aménagements de bourg : cet aménagement s'inscrit dans un itinéraire d'intérêt d'agglomération en permettant de relier les usagers vers l'arrêt de bus situé au centre bourg.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- ✓ **DE SOLLICITER** un fonds de concours de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole au titre des fonds de concours voie verte cyclable 2014 au taux maximum, pour les travaux d'aménagement de la Route de Champigné d'un montant de 190 490 € H.T. ;
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de déposer le dossier auprès de Monsieur le Président la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la demande de Subvention auprès la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole au titre des fonds de concours voie verte cyclable 2014.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention de financement pour la réalisation d'aménagements cyclables ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

3) Ressources humaines

❖ Compte-rendu de la mission prévention

L'agent missionné par Angers Loire Métropole vient de terminer sa mission. Les résultats ont été présentés par Mme ENGUEHARD à Mme PELLETTIER et M. le Maire.

Les risques les plus importants sont sur la partie technique.

Les risques sont donnés par ordre de priorité sur une échelle de 1 à 5 dans le document, 5 étant la priorité la plus urgente.

Pour chaque poste de travail, les risques vont être synthétisés et communiqués aux agents. Les agents devront signer ce document.

4) École :

❖ Rythmes scolaires

Présentation de la réforme et des actions qui ont été menées en 2013 pour une application à la rentrée 2013/2014.

La réforme prévoyait 45 minutes d'animations en fin de journée sur les quatre jours complets d'école. Le planning retenu prévoit 30 minutes de T.A.P. sur la pause méridienne et une heure de T.A.P. le vendredi après-midi.

Coût moyen par enfant de 175 €

20h36 arrivée de Mme CHAUDET.

Deux familles demandent à ce que leurs enfants soient emmenés au centre de loisirs de Soulaire-et-Bourg par la commune.

Il est proposé de se rapprocher du Centre de loisirs de Feneu afin d'établir un partenariat pour ces familles, en effet, le Centre de loisirs possède un minibus.

❖ **Marché « restauration scolaire »**

Les plis ont été ouverts samedi 21 juin. Deux candidats se sont manifestés, une visite des installations d'un des candidats est prévue mercredi 2 juillet à 9h.

5) Finances

❖ **Matériel informatique et téléphonie ;**

Présentation de M. GILLES.

Constat : trois sites sur la commune et un abonnement téléphone et internet sur chaque site.

Le but est de renégocier ou établir de nouveaux contrats pour des prestations plus adaptées à la demande et réduire les coûts tout en conservant les numéros existants.

Plusieurs solutions sont en cours d'évaluation financière, nous attendons un retour.

6) Relais Assistantes Maternelles

La signature de la convention est prévue le 1^{er} juillet à 15h à la Maison de l'enfance. La presse sera présente.

7) Commissions :

❖ **Compte rendu de la Commission « Vie locale et proximité » ;**

Beau succès des retransmissions des matches, environ 70 personnes de présente à la première diffusion.

Environ 120 personnes à la soirée « Babass en terrasse ». Un autre rendez-vous est prévu en juillet.

Le bulletin est prêt et est parti en impression. La diffusion du bulletin devrait avoir lieu pendant la deuxième semaine de juillet.

❖ **Angers Loire Métropole.**

Les comptes rendus seront transmis aux membres du conseil, des réponses peuvent être apportées lors des réunions du conseil.

Un technicien de l'agglomération va venir faire des tests sur l'eau car aucune différence notable n'a été remarquée depuis le changement de source de l'eau.

8) Questions diverses ;

❖ **Conseil d'école**

Il n'y aura à priori pas de fermeture de classe, mais la rentrée 2015/2016 sera à surveiller et préparer en amont.

Tour de table :

Néant.

Date prochain conseil : Mercredi 9 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39.

20/02/2014	2014-46	<i>Clos du Charron : Autorisation de signature – mandat de vente</i>
20/02/2014	2014-47	<i>Clos du Charron : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole – Aménagement d'une voie verte Route de Champigné</i>